

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES
CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4187)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC221

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 16

I. – À la deuxième phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« quatre »,

le mot :

« trois ».

II. – En conséquence, à l'avant dernière phrase du même alinéa, substituer au mot :

« trois »,

le mot :

« deux ».

III. – En conséquence, à la dernière phrase :

1° Substituer au mot :

« cinq »,

le mot :

« quatre » ;

2° Substituer au mot :

« quatre »,

le mot :

« trois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec les modifications apportées à l'article 5 au nombre de membres de l'ARCOM.